



## Communiqué de presse

Luxembourg, le 14 mars 2022

# Les auditeurs de l'UE vont contrôler l'aide apportée aux travailleurs pendant la pandémie

Quand la pandémie de COVID-19 s'est déclarée en 2020, les États membres ont mis en place des dispositifs de soutien pour les travailleurs dont les moyens de subsistance avaient été mis à mal du fait de la fermeture de nombreux secteurs de l'économie de l'UE. L'Union a apporté sa propre contribution à ces mesures sous la forme de l'instrument SURE (soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence). Cet instrument permet à l'UE d'accorder des prêts à concurrence de 100 milliards d'euros pour renforcer les dispositifs instaurés par les États membres en vue d'aider les travailleurs dont les revenus étaient menacés à la suite de la pandémie. La Cour des comptes européenne prépare un audit visant à déterminer si l'instrument SURE a permis à la Commission de réagir efficacement au risque de chômage lié à la pandémie dans l'UE.

L'instrument SURE a été conçu et mis en œuvre en réponse à la crise de la COVID-19. Il vient compléter les dispositifs mis en place par les États membres pour préserver l'emploi, qui vont des mesures traditionnelles de chômage partiel ou de subventions salariales en faveur des travailleurs aux mesures de soutien plus innovantes destinées aux travailleurs indépendants. L'instrument SURE peut également financer certaines mesures liées à la santé. Il représente une évolution majeure de la manière dont sont financés les fonds de l'UE, la Commission ayant recours à des emprunts souscrits sur le marché des capitaux. Ces fonds ont été alloués aux 19 États membres ayant demandé à bénéficier de l'instrument pour soutenir les dispositifs mis en place au niveau national en réponse à la pandémie de COVID-19. En signe de solidarité, l'ensemble des 27 États membres de l'UE ont accepté de garantir les emprunts conjointement. En cas de non-remboursement d'un prêt par un État membre, tous les autres peuvent être tenus solidairement responsables à hauteur de 25 % du montant total de l'emprunt, proportionnellement à leur prospérité relative. Le solde est garanti par le budget de l'UE.

«Selon les dernières estimations, environ 31 millions de personnes et 2,5 millions d'entreprises ont bénéficié d'un soutien au titre de l'instrument SURE en 2020,» a déclaré Iliana Ivanova, la Membre de la Cour des comptes européenne responsable de l'audit. «Près de 90 milliards d'euros ont déjà été déboursés, ce qui représente une aide de l'UE d'un montant colossal. Nous voulons savoir si la réponse apportée par la Commission européenne a réellement permis d'aider les travailleurs et les

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages de l'AuditInfo de la Cour des comptes européenne. Celle-ci est disponible dans son intégralité sur le site [eca.europa.eu](https://eca.europa.eu).

## ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu) @EUAuditors [eca.europa.eu](https://eca.europa.eu)

*entreprises de l'UE touchés par la crise à conserver leurs emplois. Les conclusions et recommandations de notre rapport d'audit permettront à l'UE de tirer des enseignements concernant les régimes de soutien à mettre en place si une crise de même ampleur venait à éclater de nouveau à l'avenir. »*

Les auditeurs examineront si les actions de la Commission dans le cadre de l'instrument SURE ont été menées en temps utile et de manière appropriée, et si la Commission a élaboré un cadre solide pour assurer le suivi et rendre compte de la mise en œuvre de l'instrument.

### **Informations générales**

SURE est un instrument temporaire visant à renforcer les mesures déjà prises par les États membres pour minimiser l'impact de la crise de COVID-19 sur l'emploi. Fin janvier 2022, le Conseil de l'UE avait approuvé, dans le cadre de ce dispositif, une aide financière pour un montant de quelque 95 milliards d'euros, dont 90 milliards avaient déjà été déboursés.

Les AuditInfos sont fondées sur les travaux préparatoires entrepris avant qu'une activité d'audit ne soit lancée. Elles ne doivent pas être considérées comme des observations, des conclusions ou des recommandations découlant d'un audit. L'AuditInfo 01/2022, «*Support to mitigate Unemployment Risks in an Emergency (SURE)*», est disponible en anglais sur le [site internet de la Cour des comptes européenne](#).

### **Contact presse**

Service de presse de la Cour: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu)

- Claudia Spiti: [claudia.spiti@eca.europa.eu](mailto:claudia.spiti@eca.europa.eu) - M: (+352) 691 553 547
- Vincent Bourgeois: [vincent.bourgeois@eca.europa.eu](mailto:vincent.bourgeois@eca.europa.eu) - M: (+352) 691 551 502
- Damijan Fišer [damijan.fiser@eca.europa.eu](mailto:damijan.fiser@eca.europa.eu) - M: (+352) 621 552 224